



NOTICE DE TRAITEMENT DE  
DONNÉES CONCERNANT  
LES DISPOSITIONS  
RELATIVES AU  
HARCÈLEMENT MORAL ET  
SEXUEL AU TRAVAIL

V. 1.0 mars 2024

IMPRESSUM

**Les Internats Jacques**

**Brocquart (a.s.b.l.)**

5, avenue Marie-Thérèse  
B.P. 570 / L-2015 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg F 3672

[www.internats.lu](http://www.internats.lu)

Conformément aux dispositions des articles, L.-246-1 à L. 246-7 et 245.1 à 245-7 du Code du Travail à Luxembourg et à notre engagement continu envers la transparence, l'équité et le respect de la loi, nous avons mis en place une politique stricte pour prévenir le harcèlement moral et sexuel sur le lieu de travail. Cette politique vise à garantir un environnement de travail sûr et respectueux pour tous nos employés.

Dans le cadre de cette politique, nous recueillons et traitons certaines données personnelles, notamment lors de situations rapportées ou dénoncées en relation avec les dispositions précitées. Si vous êtes impliqué dans une situation d'harcèlement moral ou sexuel en tant que dénonciateur, victime ou auteur présumé ainsi que membre d'une enquête, les informations qui nous sont communiquées font l'objet d'un traitement de données conformément aux prescriptions du Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679.

La présente notice de traitement de données a pour but de vous informer sur la manière dont nous collectons, utilisons, partageons et protégeons ces informations ainsi que sur vos droits y relatifs. Nous vous encourageons à lire attentivement cette notice pour comprendre nos pratiques en matière de traitement des données. Sur simple demande, une copie de notre politique vous sera mise à disposition ([dpo@internats.lu](mailto:dpo@internats.lu)).

## **Déclaration en matière de protection de données relative à la politique relative au harcèlement moral et sexuel au travail**

Les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l. (ci-après « IJB ») , est le responsable du traitement des données à caractère personnel.

Si vous êtes impliqué dans une situation d'harcèlement moral ou sexuel en tant que dénonciateur, victime ou auteur présumée ainsi que membre d'une enquête , les informations qui nous sont communiquées sont traitées. Ces informations peuvent inclure les données à caractère personnel suivantes :

1. données d'identification personnelles (nom, coordonnées et fonction)
2. données d'enquête (circonstances, lieux, dates, contrats, factures, données de contact, appartenance syndicale, incidents signalés dont appartenance sexuelle)
3. données d'appartenance syndicale,
4. données sur la qualification des fautes (présumées)
5. les données sur les tiers
6. les données sur d'éventuelles sanctions.

Les informations qui nous sont communiquées peuvent également inclure d'autres catégories particulières de données à caractère personnel, telles que des informations sur la race et l'origine ethnique, les convictions politiques, les croyances religieuses ou philosophiques, l'affiliation à un syndicat, les données de santé ou les données relatives au comportement ou à l'orientation sexuelle d'une personne.

Si le dénonciateur a choisi d'effectuer une dénonciation de manière anonyme, la dénonciation ne contient aucune information nous permettant d'établir un lien avec le dénonciateur. Néanmoins, des données personnelles concernant les tiers désignés dans le signalement par le dénonciateur anonyme, ne le seraient pas.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez contacter notre responsable de la protection de la vie privée par courriel à [dpo@internats.lu](mailto:dpo@internats.lu)

### **Pourquoi traitons-nous vos données à caractère personnel ?**

Nous ne traiterons les données à caractère personnel que dans la mesure où cela s'avère nécessaire de par l'obligation légale qui nous incombe et dans le cadre d'une dénonciation d'une situation d'harcèlement moral ou sexuel en situation de travail.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des opérations de traitement qui peuvent avoir lieu dans le cadre d'une dénonciation et d'une enquête successive à la dénonciation et la base juridique pertinente déterminée à cette fin.

**Finalités**

Traitement d'une dénonciation

**Base juridique**

Obligation légale en vertu de la loi sur le harcèlement moral et sexuel

Transférer des données à caractère personnel preuve à la police aux autorités judiciaires, aux médiateurs ou avocats s'il existe des soupçons justifiés qu'un acte illégal ou un crime a été commis

Obligation légale en vertu de la loi sur le titre de harcèlement moral et sexuel

L'utilisation des données à caractère personnel pour établir ou exercer des droits en justice ou pour organiser notre défense

Notre intérêt légitime à nous défendre en cas de procédure judiciaire

Dans la mesure où vous êtes dénonciateur, auteur présumé ou acteur membre d'un comité d'enquête, vous êtes informés du traitement de vos données à caractère personnel aux fins spécifiées dans la présente politique.

**Avec qui partageons-nous vos données à caractère personnel ?**

Les données à caractère personnel peuvent être partagées avec la direction générale des IJB, le Bureau Exécutif des IJB, ainsi qu'avec des acteurs agréés dans la médiation, bureau d'avocats, ou tiers experts sollicités....., si cela s'avère nécessaire pour assurer le suivi et la prévention de situations d'harcèlement. Les paragraphes 2, 4.2, 4.3, 9.2 et 9.3, de la présente politique indiquent quelles personnes ont accès aux données à caractère personnel, quand et pour quelle raison.

Les données à caractère personnel ne sont transmises aux autorités de police, judiciaires, de médiation et aux services d'enquête que dans la mesure où nous sommes tenus de le faire.

**Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?**

Les données à caractère personnel seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour le traitement et la gestion de la dénonciation, en ce compris les mesures éventuelles et le suivi de celles-ci. Les données peuvent être conservées plus longtemps si et dans la mesure où cela est nécessaire dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Les dénonciations traitées dans le registre des enquêtes sont conservées pendant la durée de la relation en vertu des prescriptions légales en vigueur. Les dossiers sont supprimés lorsque les données ne sont plus nécessaires et plus concrètement au plus tard 10 ans après la fermeture du dossier d'enquête.

## **Quelles mesures prenons-nous pour assurer la sécurité de vos données ?**

Nous attachons une grande importance à la sécurité et la confidentialité de vos données à caractère personnel que nous traitons. Nous avons donc pris des mesures pour garantir la sécurité de toutes les données à caractère personnel traitées. Nous avons également pris des mesures techniques et organisationnelles pour sécuriser les canaux de rapportage interne.

## **Quels sont vos droits ?**

En principe, vous disposez des droits habituels en matière de traitement des données, à savoir :

1. le droit d'accès
2. le droit de rectification
3. le droit d'effacement des données (uniquement si la déclaration a été réalisée en clair au lieu d'une dénonciation anonyme)

En raison de la nature des dénonciations, les droits susmentionnés peuvent devoir être (partiellement) restreints dans certaines circonstances. Par exemple, nous pouvons conserver des données à caractère personnel nécessaires à des fins de preuve.

Si vous souhaitez exercer vos droits, veuillez nous contacter à l'adresse électronique ci-dessous :  
dpo@internats.lu

## **Des questions ou réclamations ?**

Vous avez une question ou une réclamation concernant la façon dont nous traitons vos données à caractère personnel ? Si tel est le cas, veuillez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@internats.lu. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNPD Commission Nationale pour la Protection des Données pour plus d'informations, voir :

www.cnpd.lu  
15, Boulevard du Jazz  
L-4370 Belvaux  
Tel : (+352) 26 10 60-1